

Ville de
Saint-Sauveur



**Séance extraordinaire du conseil municipal
29 septembre 2021 à 17 h
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

M. Jacques Gariépy, maire
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Yan Senneville, greffier adjoint
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale

SONT ABSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Demande de subvention au ministère des Transports du Québec pour le Programme d'aide à la voirie locale
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-09-492

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 septembre 2021 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2021-09-493 2.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

3 VARIA

2021-09-494 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 17 h 02.

Jacques Gariépy

Maire

Yan Senneville

Greffier adjoint